



Nouvellement élu président de l'ANDL, Camille de Rocca Serra nous livre ses projets pour l'association. Il dresse, par ailleurs, le bilan de la décentralisation, dont il souhaite l'achèvement.

CAMILLE DE ROCCA SERRA

PRÉSIDENT DE L'ANDL, DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

BULLETIN DES ÉLUS LOCAUX : Vous avez été élu président de l'ANDL, le 13 novembre dernier. Quels sont vos objectifs à la tête de cette association d'élus locaux ?

Camille de Rocca Serra : Mes objectifs sont simples. Il ne s'agit pas de modifier l'esprit même de l'ANDL. Il s'agit, au contraire, de continuer de le développer. L'ANDL doit, dans tous ses domaines de compétences, se mettre au service des élus locaux. Dans le domaine de la formation, elle doit se doter de tous les outils nécessaires et aller au plus près des élus des différentes collectivités. Dans ce contexte, nous devons distinguer la démarche individuelle de l'élu qui veut se former de la démarche collective d'une collectivité, qu'il s'agisse d'une commune, d'une intercommunalité, d'un département ou d'une région.

BEL : Vous avez exercé différents mandats locaux et nationaux. En quoi cette expérience constitue-t-elle un réel plus dans vos nouvelles fonctions ?

C. de R. S. : J'ai été pendant quatorze ans conseiller général et j'ai été élu territorial de l'assemblée de Corse avant d'en être le président. J'en suis à mon deuxième mandat de parlementaire. J'ai également été conseiller municipal de Porto-Vecchio avant d'en devenir le maire. Compte tenu de ce parcours, je

pense donc avoir vécu la plupart des situations que l'on peut rencontrer à tous les échelons d'une collectivité territoriale.

Je sais que l'expérience acquise sur un territoire ne s'applique pas forcément dans tous les autres, mais, à travers mon action d'élu, je pense bien connaître les problématiques tant rurales qu'urbaines. Mon expérience d'élu corse a ceci de spécifique qu'elle m'a également amené à connaître ce qui touche à la montagne et au littoral.

BEL : La façon d'exercer les mandats a-t-elle changé ces dernières années ?

C. de R. S. : Je fais partie d'une des dernières générations où l'on s'investissait totalement en politique, en ce sens qu'il était possible d'avoir plus de deux mandats. De ce fait, on n'exerçait plus d'activité professionnelle pour se consacrer à sa fonction électorale. Aujourd'hui, les choses ont changé, car on ne peut plus exercer au maximum que deux mandats.

Pour la nouvelle génération que je vois autour de moi, les choses sont différentes. L'exercice des mandats électifs est devenu de plus en plus complexe, avec des risques juridiques accrus compte tenu de la responsabilité civile et pénale des élus.

La parité, qui a imposé un renouveau important, a d'ailleurs accentué le phénomène. L'expérience montre que les femmes ne sacrifient pas tout à la vie politique. Elles ont d'autres activités. En dehors ▶

« L'exercice des mandats électifs est devenu de plus en plus complexe. »

« Si l'élu ne veut pas être prisonnier de son administration, il doit se former. »

de leur fonction élective, les femmes élues mènent souvent plusieurs vies en même temps, qu'il s'agisse de leur rôle d'épouse ou de mère, mais aussi de leur activité professionnelle.

Aujourd'hui, les mouvements politiques veulent favoriser le renouveau des équipes. Ils veulent s'ouvrir à la société et à sa diversité. Ils souhaitent rapprocher les élus de la société civile – même si, pour ma part, je considère que, compte tenu de son parcours personnel, tout élu en est issu. Il s'agit d'assurer une meilleure concordance entre la société telle qu'elle est et sa représentation, les élus.

L'objectif est au fond d'intéresser et d'impliquer davantage les citoyens dans des décisions qui sont prises dans leur intérêt. On voit bien que c'est peut-être comme cela que l'on pourra réensemencer des désirs politiques dans la société, que les citoyens iront voter davantage.

BEL : Vous parlez de la parité. Qu'a-t-elle changé ?

C. de R. S. : Au début, je m'étais dit qu'il serait difficile de trouver des femmes prêtes à entrer en politique. Et puis je suis allé à leur recherche puisque c'était devenu une obligation légale.

Chaque fois que je suis allé chercher des femmes pour leur demander de me rejoindre dans mon action, quelles qu'elles soient, la première question a toujours été : « Pourquoi tu me demandes de venir ? L'amitié est une chose ; le partage des idées politiques est une autre chose. » Ce qu'elles ne voulaient pas, c'est venir comme caution pour faire tapisserie. Elles m'ont toutes dit que, si elles venaient, ce serait pour s'investir et prendre des responsabilités. En un mot, les femmes étaient beaucoup plus demandeuses d'action que de l'écharpe.

Compte tenu de cela – et pourtant je n'y étais pas obligé –, je me suis dit qu'il était préférable de mettre de la parité dans l'exécutif municipal. Sur neuf adjoints, il y a cinq femmes et elles ont obtenu les responsabilités au plus haut niveau de l'exécutif municipal : une femme est devenue première adjointe.

Je n'y étais pas obligé légalement, mais je l'ai fait. En même temps, cela a permis l'ouverture à des compétences qui collent davantage à la réalité du quotidien de nos concitoyens. Les femmes vont souvent s'intéresser davantage à la petite enfance, à l'éducation, à l'action sociale, à l'insertion... des compétences qui, à une époque, paraissaient secon-

naires à certains, alors que nos adversaires politiques à gauche s'étaient beaucoup investis dans ces domaines.

Les femmes en politique nous ont beaucoup appris, et c'est en cela que l'introduction de la parité a été très utile.

BEL : Le rapport que l'on a au temps n'a-t-il pas changé également ?

C. de R. S. : Avant, au moins dans le rural, l'évolution des choses était lente. La population le comprenait et l'acceptait. On pouvait laisser du temps au temps. La gestion du temps était, d'ailleurs, quelque chose d'essentiel. Il ne fallait pas bousculer les choses, on était dans les acquis ; l'archaïsme n'était pas de l'archaïsme, c'était de la tradition ; le conservatisme était préférable à des formes de modernité qui auraient été insoutenables, précisément en Corse où il est difficile de franchir certaines étapes.

Aujourd'hui, le monde va plus vite. Nicolas Sarkozy donne lui-même un rythme effréné. Pourquoi ? Parce qu'il a l'expérience de notre environnement. Parce que, face à la globalisation et aux changements continus et rapides que cela provoque, même dans les communes les plus reculées, il est important d'être actif et réactif, d'entretenir son niveau de compétences et donc de se former.

Un phénomène va de pair avec cette accélération du temps, c'est le fait que la règle du jeu change en permanence. De ce fait, nous devons nous adapter. Si l'élu ne veut pas être prisonnier de son administration, s'il veut que son rôle ne se limite pas à la signature de parapheurs, il doit se former. Cette formation doit être adaptée pour être efficace ; elle doit permettre à l'élu de prendre les décisions et de mettre en œuvre ses idées.

Il est également essentiel que l'élu s'informe. Faire parler les élus locaux de leurs projets et de leurs réalisations, échanger des idées et des expériences, faire connaître les nouvelles réglementations, qu'elles soient nationales ou européennes : c'est l'information dont ont besoin les élus. Et je souhaite que le « Bulletin des élus locaux » remplisse cette mission.

En un mot, dans ce monde qui change en permanence et de plus en plus vite, il est nécessaire que les élus locaux soient de mieux en mieux informés et formés. Cela leur permettra de faire les meilleurs choix pour leurs collectivités, et donc d'avoir une

démocratie locale vivante et efficace. Cette mission est celle que s'est fixée l'ANDL.

BEL : L'ANDL a-t-elle d'autres missions à remplir ?

C. de R. S. : Oui, je pense que l'ANDL pourrait réfléchir et apporter des éléments sur un point que l'on n'a toujours pas réglé depuis vingt ans : le statut de l'élu local. Dans ce domaine, on n'a jamais été jusqu'au bout. Les élus peuvent contribuer à apporter leurs réflexions sur le sujet, et l'ANDL peut les y aider.

Au-delà de la formation et de l'information, l'ANDL pourrait également développer une forme d'interactivité plus importante entre les élus, constituer un lieu d'échanges et de réflexions.

BEL : Vous avez parlé tout à l'heure de la globalisation, d'accélération du temps... Cela ne pose-t-il pas clairement le problème de l'efficacité de la décentralisation ? Quel bilan en tirez-vous ?

C. de R. S. : Si le bilan que j'en tire n'est pas très positif, c'est que la décentralisation n'est pas achevée. L'idée est bonne, car effectivement l'État ne doit pas tout faire, et je crois au principe de subsidiarité. En Corse, lorsque Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, nous avons fait le choix de la collectivité unique en supprimant les deux conseils généraux, sans supprimer le découpage administratif des départements. C'était d'autant plus logique que la Corse avant 1974 ne comptait qu'un seul département. De par son unicité, sa petite taille, sa population réduite (275 000 habitants), autant de strates n'étaient pas justifiées.

De plus, comme dans le reste de la France, certaines politiques ne peuvent être soumises qu'à l'agrément des intercommunalités. De fait, si vous n'êtes pas en intercommunalité, certains projets ne pourront pas être financés. Il vous faut donc créer une intercommunalité, tout en laissant perdurer les communes. Cela devient de plus en plus compliqué à gérer et cela coûte cher. Comme il n'a jamais été dit que l'on devait supprimer quelque chose lorsque l'on faisait des transferts de compétences, on a donc transféré les compétences de l'État mais ses services demeuraient, alors que les collectivités ont dû créer des services nouveaux, donc de la fonction publique en plus. Tout cela se

paie et aujourd'hui on s'aperçoit que ça ne va pas.

Donc, je pense qu'effectivement le modèle n'est pas bon. Le problème, c'est que l'on ne sait pas supprimer de strate, parce que des élus ont l'impression qu'ils vont disparaître avec cette suppression.

BEL : Une réforme de l'organisation des collectivités territoriales est donc nécessaire ?

C. de R. S. : Il y a effectivement un problème d'organisation. Il faudra rouvrir ce chantier. Il est vrai que ce n'est pas prioritaire, mais, si on veut faire la réforme de l'État en profondeur, il sera nécessaire de repenser l'organisation de nos collectivités territoriales. On ne peut pas imaginer résoudre le problème de la dépense publique avec la seule réforme de l'État, il faut forcément engager celle des collectivités territoriales. La raison en est évidente : c'est que l'État engage des milliards d'euros au bénéfice du financement des collectivités territoriales.

Par conséquent, après les premières priorités, le gouvernement devra envisager une réforme en profondeur. On devra identifier les compétences des collectivités et non plus les partager. Cela signifie que l'on devra aller vers des compétences exclusives, définies ; et, par appauvrissements successifs, il y a bien une strate qui disparaîtra.

BEL : Vous pensez donc qu'il faut désenchevêtrer les compétences ?

C. de R. S. : Désenchevêtrer les compétences des collectivités est effectivement nécessaire, car, comme on le voit aujourd'hui, qu'est-ce qui fait perdre du temps ? Ce sont les sources de financement multiples. Pour financer un projet, il faut d'abord mettre d'accord les différents financeurs, ce qui, pour une petite commune, signifie aller chercher deux ou trois financements, alors que les procédures administratives sont différentes. Cela fait perdre du temps et on perd également en efficacité.

Il y a donc une réforme structurelle à faire. L'intercommunalité est source de dépenses nouvelles, car on n'a pas transféré des emplois, mais on en a créé. En termes d'efficacité, ce n'est pas bon et sur le plan financier non plus.

En tant qu'élu responsable il faut se rendre à l'évidence : il faut changer quelque chose sans pour autant supprimer la proximité. Il faudra se demander quel est le bon niveau de proximité : département ou intercommunalité ?

Il y aura des choix à faire, avec l'objectif de faire le maximum de choses, en dépensant mieux et moins. ● *Propos recueillis par Pierre-Gaël Dessair*



CAMILLE DE ROCCA SERRA

Président de l'ANDL, député et président de l'assemblée de Corse

« Désenchevêtrer les compétences des collectivités est effectivement nécessaire. »